

plus considérable encore que celui de l'an dernier, parce que nous en aurons sans doute besoin plus que jamais.

Pour ce qui est de l'emploi dans le parc, le ministre a déposé un document à la suite de la demande que j'avais faite du dépôt de la correspondance échangée avec le gouvernement provincial au sujet de l'emploi. J'aimerais en dire quelques mots, et ce seront également des mots de félicitations au ministre pour son attitude. Il s'est trouvé que pendant un certain temps ce qui faisait obstacle à l'établissement du parc, c'était le nombre considérable de gens vivant dans les endroits comme Charlottetown, Happy-Adventure, Eastport, Sandringham, Glovertown, Traytown, Port-Blanford, Musgravetown et un ou deux autres...

M. MacInnis: L'honorable député en perd!

L'hon. M. Pickersgill:... où la coutume voulait,—ce qui vaut surtout pour la petite collectivité de Canning's Cove,—qu'un certain nombre de gens gagnent une part restreinte de leur subsistance annuelle en coupant des arbres dans le parc. Je tiens à remercier le ministre des égards qu'il a eus pour ces gens en leur permettant depuis deux ans de pratiquer des coupes limitées dans ce parc. Si je comprends bien, la coutume demeure pour ceux qui en profitaient autrefois. Je conçois qu'à la longue le ministre ne veuille pas que cette pratique se perpétue et je pense que personne d'autre ne le veut non plus. Je sais aussi que le ministre a bien d'autres soucis et je connais également les difficultés auxquelles se heurtent ceux qui veulent amener de nouvelles entreprises. Aussi je trouve que la mesure en cause a constitué une excellente solution provisoire en attendant que l'administration des parcs puisse, de sa propre initiative et par le moyen de sa gestion forestière, trouver à ces gens un autre emploi satisfaisant.

Mais il est un point que je ne voudrais pas que le ministre perde de vue, et je veux parler ici de l'engagement qu'il a pris dans la lettre qu'il a envoyée le 2 juillet au ministre des Mines et des Ressources de Terre-Neuve, en ce qui a trait à ces personnes. Je ne voudrais pas ennuyer le comité par la lecture de cette correspondance; je me hâterai plutôt d'expliquer que le ministre des Mines et des Ressources avait écrit à notre ministre pour lui demander s'il accorderait une priorité aux personnes qui avaient déjà travaillé au parc, vu que le gouvernement précédent l'avait déjà laissé entendre, plus par des conversations de vive voix qu'autrement. J'espère vraiment que cette priorité sera maintenue, car cela pose un problème sérieux lorsque ces personnes sont privées de leur

[L'hon. M. Pickersgill.]

gagne-pain parce que ce parc a été aménagé en collaboration par les deux gouvernements.

Je sais que le ministre a montré de la bonne volonté sous ce rapport, du moins jusqu'à maintenant, et je l'incite à continuer de le faire. Lorsque nous en arriverons aux crédits des parcs nationaux, je lui poserai une ou deux questions au sujet de l'embauche, non seulement dans le parc national de Terra-Nova, mais aussi dans d'autres parcs. Il s'agit là de questions de détail qu'il ne conviendrait pas de poser à propos du crédit numéro 1.

L'hon. M. Hamilton (Ou'Appelle): Monsieur le président, il y a quelques questions auxquelles j'estime devoir répondre avant que le crédit soit adopté, parce qu'elles ont trait aux affaires générales du ministère plutôt qu'à des crédits particuliers. Je prendrai la liberté d'y répondre dans l'ordre où elles ont été posées; même si cela détruit la cohérence de mes remarques dans une certaine mesure, je crois que c'est la seule façon dont je puisse m'y prendre pour fournir les renseignements que les députés ont demandés.

L'honorable député de Bonavista-Twilligate a pris la parole samedi, je crois, pour me demander de reconsidérer la manière dont sont traités les Esquimaux de la province de Terre-Neuve. J'aimerais lui dire que j'ai parcouru les dossiers concernant les négociations entre les deux gouvernements, ainsi que la correspondance échangée entre les ministères. Je connais ses sentiments et je sais que l'accord a été conclu en 1954 sous sa signature. Je suis reconnaissant à l'honorable député de m'avoir signalé cette question et je tiens à lui dire que cela m'a déterminé à bien examiner les faits intéressants l'existence de ces gens de Terre-Neuve. Je pourrais en dire bien plus long en ce moment, mais je crois qu'il serait plus approprié de le faire après que nous aurons étudié la question à fond.

L'hon. M. Pickersgill: Monsieur le président, je suis tout à fait d'accord avec le ministre, mais j'aimerais faire une observation. Malgré ce qu'on aurait pu faire précédemment, j'estime que le gouvernement fédéral devrait traiter également les Esquimaux de toutes les provinces. Évidemment, il peut y avoir une différence entre les provinces et les territoires. C'est tout ce que je demandais.

L'hon. M. Hamilton (Ou'Appelle): Oui, je vous remercie beaucoup.

L'honorable député de Saint-Jean-Iberville-Napierville a parlé du fort Lennox. J'aimerais l'informer que nous avons augmenté les crédits cette année en ce qui concerne le fort Lennox, magnifique attraction touristique qui rappelle de grands moments dans l'histoire